



LES PAROLES ADRESSEES AUX ENFANTS, UNE COMMUNICATION EPANOUIE

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire. Intérêt pour les pratiques dans le domaine de la petite enfance.

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Réfléchir autour des paroles adressées aux enfants
- ▶ Mieux identifier les registres verbaux et non-verbaux de la communication
- ▶ Améliorer sa communication à destination des enfants

CONTENUS DE LA CONFERENCE

Les questions suivantes seront traitées de manière concrète et argumentée :

- ▶ Quelles sont les spécificités de la communication humaine ?
- ▶ Les dimensions verbales et non-verbales du langage
- ▶ Repérer les automatismes langagiers
- ▶ Introduction à la communication non violente

Différentes situations d'échanges langagiers seront proposées au groupe de participants et analysées ensemble.

INTERVENANTE

Caroline Morel est consultante petite enfance, linguiste et psychologue clinicienne. Elle anime des analyses des pratiques, des formations et des conférences auprès des professionnels de la petite enfance, du secteur social et médico-social. Elle a dirigé la rédaction du *Grand dictionnaire de la petite enfance* (Dunod, 2018).

METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques
- ▶ Interactivité
- ▶ Échanges sur les expériences
- ▶ *Les participants pourront en amont envoyer à l'intervenante les questions qu'ils souhaitent voire abordées pendant cette journée, sur carolinemorel.com (rubrique contact)*

PUBLIC DESTINATAIRE

- ▶ Acteurs de la petite enfance, de l'action sociale et médicosociale, de la santé, de l'éducation et de l'enfance.

Conférence

DUREE

2 conférences identiques de 3 heures de 9h30 à 12h30 ou de 14h00 à 17h00.

LIEU

LFSM - 11, rue Tronchet - 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber.

COUT

50 euros pour la conférence seule - 60 euros avec un exemplaire du *Grand dictionnaire de la petite enfance* (Dunod, 2018, 32 euros). Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (3 heures) sera délivrée à l'issue de la session.

Une convention de formation avec l'employeur est adressée sur demande.